

# Verton production les employés manifestent...



# La précarité pour les 21 employés de Verton Production

**E**n guise de cadeau de Noël, les quelque 21 employés de la SARL Verton Production (ex Thollon) spécialisée dans la fabrication de toiles cirées apprenaient que leur société était mise en liquidation judiciaire. Et cerise sur le gâteau, pour passer les fêtes comme tout un chacun, ils n'ont pas touché leur salaire, à peine 150 Euros. Un comble... !

Les employés emmenés par le syndicaliste CGT Marcel Trépagne entendaient bien faire entendre leur voix en sous-préfecture ce mercredi, où une délégation fut reçue par la secrétaire générale nouvellement nommée en l'absence de Madame la sous-préfète.

Didier Hembert, Marie-Jeanne Ledet, délégués du personnel, ont fait savoir leur déception dans le traitement de la liquidation de leur entreprise jugée expéditive si l'on en croit aussi une salariée, qui rejette la res-



pensabilité de la situation sur le mandataire judiciaire parlant d'entêtement avec leur partenaire allemand. Il semblerait en effet que ce dernier était toujours décidé à faire travailler cette unité mais avec des garanties évidemment. Selon le communiqué remis avant l'entrevue en sous-préfecture, dans la procédure de liquidation, le délégué du personnel n'aurait pas été entendu par le tribunal de commerce. Il fut rappelé à l'adresse

des représentants de l'Etat qu'en mai les élus locaux avaient été alertés. M. Trépagne dénonce le fait que cette entreprise n'ait pas bénéficié des aides à la modernisation ni de l'exonération de la taxe professionnelle.

Aujourd'hui, 21 salariés sont plongés dans la précarité et l'incertitude de leur avenir. Les lettres de licenciements devaient arriver ce jeudi 4 janvier alors que "les carnets de commande sont pleins et que les produits

prêts à être livrés sont bloqués dans l'entrepôt".

Face aux difficultés financières des salariés, il a été demandé en sous-préfecture d'intervenir auprès du mandataire judiciaire pour que soient réglés dans les plus brefs délais les salaires du mois de décembre 2006, les congés payés restant dus et le solde du 13<sup>ème</sup> mois de l'année 2006.